

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 JUILLET 2025

- Réhabilitation et restructuration du siège communautaire - Approbation du plan de financement - Modification

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n° DC_2021_246 du Conseil d'agglomération en date du 4 novembre 2021 relative à l'acquisition de l'ensemble immobilier dit « Château - Marie » auprès de la Ville de Vitré ;

Vu délibération n° 2025_008 en date du 6 février 2025 relative à la réhabilitation et la restructuration du site de Château-Marie : approbation du projet et du plan de financement ;

Vu la décision du Président n° DP_2022_090 en date du 22 mars 2022 relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la restructuration du site de Château-Marie ;

Vu la décision du Président n° DP_2022_097 en date du 8 avril 2022 relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la restructuration du site de Château-Marie, modification N°1 ;

Vu la décision du Président n° DP_2023_061 en date du 20 mars 2023 relative à la réhabilitation et à la restructuration du site de Château-Marie, sélection des candidats ;

Vu la décision du Président n° DP_2023_114 en date du 02 juin 2023 relative à la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation et la restructuration du site de Château-Marie ;

Considérant que le projet de réhabilitation du site « Château-Marie », à Vitré, a pour objet notamment de regrouper la majorité des services communautaires dans un même lieu pour optimiser leur fonctionnement au quotidien ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement initial approuvé par délibération du 6 février 2025 susvisée, afin d'y intégrer un financement au titre du FNADT en lieu et place de la DSIL pour 2025 ainsi que le retrait d'un possible financement au titre du fonds vert 2025 ;

Considérant que le plan de financement modifié pour l'année 2025 est le suivant :

| Nature des Dépenses | Montant en € HT | Nature des recettes | Montant en € |
|--------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| AMO, Maîtrise œuvre et travaux | 2 830 070,40 | DETR 2025 (notifiée) | 120 000,00 |
| | | FNADT 2025 | 300 000,00 |
| | | Autofinancement | 910 070,40 |
| | | Emprunt | 1 500 000,00 |
| TOTAL DEPENSES | 2 830 070,40 | TOTAL RECETTES | 2 830 070,40 |

Considérant que les sollicitations des subventions FNADT pour 2025 seront formulées, conjointement à la présente délibération, par décision du Président (conformément aux délégations reçues du conseil d'agglomération) ;

Il vous est proposé :

- D'approuver la modification du plan de financement initial (avant appel d'offres) du projet sur l'ensemble de l'opération pour un montant de 5 493 570,40 euros pour 2025 et 2026 (cf document annexé) ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 JUILLET 2025

Secrétaire de séance : Madame CARTRON Pascale

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents : 54
Votants (dont 10 pouvoirs) : 64

L'an deux mille vingt cinq, le dix juillet
le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ
après convocation légale,
Date de convocation : le 04/07/2025

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS, Christian HAMELOT - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Marie-Renée SAILLANT - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENO - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIÉ - ETRELLES, Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Anne-Marie MORLIER - MOULINS, Gilbert GERARD - MOUSSE, Yves COLAS - MOUTIERS, Christophe FESSELIÉ - ST AUBIN DES LANDES, Yoann BAUDY - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Pascal BARBRON - ST GERMAIN DU PINEL, Jacqueline HAQUIN - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Paul LAPAUSE - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Pierre LEONARDI - VITRE, Fabrice HEULOT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Jean-Yves BESNARD - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Erwann ROUGIER - VITRE, Nicolas KERDRAON - VITRE

Ont donné pouvoir :

Pierre GALANT donne pouvoir à Monique SOCKATH, Nathalie CLOUET donne pouvoir à Eric GLINCHE, Bertrand DAVID donne pouvoir à Teddy REGNIER, Danielle DEVILLE donne pouvoir à Aude de LA VERGNE, Amand LETORT donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Elisabeth BRUN donne pouvoir à Fabienne BELLOIR, Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Paul LAPAUSE, Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL, Lionel LE MIGNANT donne pouvoir à Pierre LEONARDI

Etaient absents :

Elisabeth DELAHAYE, Hubert DESBLES, Catherine LECLAIR, Jean-Luc DUVEL, Mathieu VINCENT, Joseph JEULAND, Frédéric MARTIN, Jean-Claude DENOJAULT, Karine MOREL, Marc FAUVEL, Christophe LE BIHAN, Nicolas MIJOLE, Marie-Cécile TARRIOL

| Nature des Dépenses | Montant en € HT | Nature des recettes | Montant en € |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| AMO, Maîtrise d'oeuvre et travaux | 5 493 570,40 | DETR 2025 (notifiée) | 120 000,00 |
| | | FNADT 2025 | 300 000,00 |
| | | DETR 2026 | 120 000,00 |
| | | DSIL 2026 ou FNADT | 500 000,00 |
| | | Autofinancement | 1 953 570,40 |
| | | Emprunt | 2 500 000,00 |
| TOTAL DES DÉPENSES | 5 493 570,40 | TOTAL DES RECETTES | 5 493 570,40 |

- D'autoriser Monsieur le Président ou les Vices-Présidents délégués à signer tous documents s'y rapportant.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 64

- Abstention : 0
- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

La Secrétaire de séance,
Pascale CARTRON

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 15/07/2025
Qualité : Président de Vitré Communauté

Signé par : Pascale CARTRON
Date : 16/07/2025
Qualité : 4e vice-présidente : Pascale Cartron

